**7479A Résumé**

Initialement intitulé « projet de loi portant organisation de l’Autorité nationale de concurrence et abrogeant la loi du 23 octobre 2011 relative à la concurrence », le dispositif sous rubrique a été déposé le 1er octobre 2019 à la Chambre des Députés sous le n° 7479 par Monsieur le Ministre de l’Economie et poursuit un double objectif :

1. transposer en droit interne la directive (UE) 2019/1 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 visant à doter les autorités de concurrence des Etats membres de moyens de mettre en œuvre plus efficacement les règles de concurrence et à garantir le bon fonctionnement du marché intérieur, dénommée ci-après la « Directive » ;
2. adapter la législation actuelle en matière de concurrence, par une refonte de cette dernière. Cette future loi abroge et remplace ainsi la loi du 23 octobre 2011 relative à la concurrence, actuellement en vigueur.

La future loi répond aux exigences d’indépendance en matière d’application du droit de la concurrence, tant dans la capacité d’exercice des pouvoirs d’une autorité de concurrence, que dans sa possibilité de se défendre en justice et de dépenser, en toute indépendance, la dotation budgétaire allouée à la mise en œuvre de ses missions. Ces exigences se traduisent par la transformation du statut d’ « autorité administrative indépendante » du Conseil de la concurrence, en celui d’établissement public – tel qu’annoncé par l’accord de coalition pour les années 2018 à 2023.

En ligne avec ce nouveau statut, la dénomination de « Conseil de la concurrence » changera en « Autorité de concurrence du Grand-Duché de Luxembourg ».

Face au maintien d’une opposition formelle du Conseil d’Etat à l’encontre des dispositions de l’article 3 permettant au Gouvernement d’intervenir dans la fixation des prix, la Commission de l’Economie, de la protection des consommateurs et de l’Espace a transféré ces dispositions spécifiques dans un acte à part, le projet n° 7479B relative à la fixation des prix par voie de règlement grand-ducal et modifiant la loi du jj/mm/aaaa relative à la concurrence.

\*